

Conséquence d'un crédit fait par le conjoint en cas de mariage

Par dania, le 07/03/2009 à 18:14

Bonjour, ma question est la suivante :

voilà je souhaite me marier et mon soucis est que mon homme a fait des crédits qui n'a pas honoré et il reçoit sans cesse des courriers des services contentieux.

Bien entendu ces crédits ont été fait avant notre rencontre et je voulais savoir si en cas de mariage ou de divorce ou de décès ses crédits ont un impact sur moi . c'est à dire si dans tout ces cas je dois payé ses crédits qu'on soit marié, ou en cas de divorce ou en cas de déçès. Merci de votre réponse par avance